AUX SECRETAIRES GENERAUX DES :

- UNIONS DEPARTEMENTALES
- FEDERATIONS NATIONALES

AUX ADMINISTRATEURS ET CONSEILLERS DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Paris, le 19 juillet 2018

Département de la Protection sociale collective
Circulaire n°103/2018

RAPPORT AU PARLEMENT ET AU GOUVERNEMENT SUR LES CHARGES ET PRODUITS DE L'ASSURANCE MALADIE

UN GÂTEAU QUE L'ÉTAT A HÂTE DE DIGÉRER

Cher(e)s camarades,

Ce jeudi 5 juillet 2018, le Conseil de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) s'est réuni pour se prononcer sur le rapport au Parlement et au Gouvernement relatif aux charges et produits de la branche Maladie du Régime général. Ce rapport a pour objet en particulier de décrire les actions de l'Assurance maladie permettant la tenue de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) en 2019 et qui nécessiteraient des évolutions législatives ou réglementaires en vue du prochain Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS).

Les résultats du vote sur ce rapport sont les suivants :

Représentants des assurés sociaux					Représentants des employeurs			Représentants de la mutualité française	Représentants d'institution intervenant dans le domaine de l'Assurance maladie				Personnalités qualifiées	
FO	CGT	CFDT	CFTC	CFE-CGC	MEDEF	CPME	U2P	FNMF	UNAPL	FAS	FNATH	UNAF	M. Corona (UNSA)	Mme Morel
Contre	Contre	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour

Malgré la grande qualité du rapport qui présente une analyse de plus en plus médicalisée des données de l'Assurance maladie à travers notamment sa cartographie des dépenses par pathologie, Force Ouvrière ne peut adhérer à toutes les actions présentées (partie 2 du rapport) ni celles à venir (partie 3). Et ce, essentiellement en raison du contexte dans lequel ces actions sont d'abord pensées : satisfaire l'ONDAM. Ainsi, certaines actions ne trouvent aucune justification, si l'on vise l'amélioration de la prise en charge des assurés sociaux (comme le contrôle sur la prescription des indemnités journalières), et pourraient aggraver les problèmes d'accessibilité aux soins. Sur ce sujet, FO craint de voir inscrite dans le prochain PLFSS la mise en place de seuils d'activité, qui induiront la fermeture des petits établissements, pourtant très souvent au plus proche des besoins.

En outre, l'ONDAM est fixé chaque année dans le PLFSS mais il s'inscrit dans une démarche de moyen terme sur 2018-2022 : le Plan ONDAM II ou Plan d'Appui à la Transformation du Système de Santé (PATSS, pour l'Assurance maladie).
Le Plan de Transformation du système de Santé (PTSS, pour tout le système de santé) sera présenté plus en détail à la rentrée, mais Force Ouvrière n'est pas dupe : il portera gravement atteinte au service public hospitalier et aux principes d'égalité et de solidarité qui président encore à notre système de soins et de santé. **C'est pourquoi Force Ouvrière ne peut souscrire à un tel rapport qui s'inscrit dans l'appui à cette transformation d'ensemble à venir très prochainement.**

Le PTSS participe lui-même à un programme plus vaste qui concerne tout le champ de la protection sociale collective. Le discours du Président de la République au Congrès ce 9 juillet 2018 confirme que sa vision correspond à ce que Force Ouvrière a toujours combattu.

« L'État Providence du XXIème siècle », c'est sa transformation en un système d'assistance aux plus démunis avec la soi-disant liberté, imposée de fait, à chacun de se protéger lui-même. Refuser le statut d'emploi du salarié, ce n'est pas uniquement vouloir faire de tous les travailleurs des individus indépendants soumis à la concurrence. C'est aussi nier le rôle protecteur du statut par la convention collective tout comme par la Sécurité sociale, dont le principe d'affiliation est le statut de l'emploi. L'« universalité » des droits n'en aura que le nom : ce sera l'assistance publique — certes pour tous en principe — mais délivrée sur critère de revenu, avec en plus l'obligation de se comporter d'une certaine manière, encore obscure, au nom de la responsabilité … Après la stigmatisation des assurés et allocataires en « assistés », ce sera celle des « irresponsables » !

Son « nouveau contrat social » est clair : liberté économique, méritocratie élitiste, rejet des corps intermédiaires et des contrepoids démocratiques. Ce « nouveau monde » ressemble de plus en plus à l'« ancien monde » que nos anciens ont combattu. Celui où régnait la loi du plus fort et du plus riche. Celui qui a engendré en réaction la construction de notre modèle social basé sur la solidarité républicaine. **Force Ouvrière combattra ce retour nuisible vers l'ancien monde emballé dans un fatras moderne et branché d'individualisme « responsable »**.

Vous trouverez en annexes la déclaration de Force Ouvrière lors de ce conseil ainsi que l'analyse des propositions de l'Assurance maladie en vue d'appuyer la transformation du système de santé et destinées à satisfaire l'ONDAM.

Avec toute notre amitié syndicaliste.

Serge LEGAGNOA	**Pascal PAVAGEAU**
Secrétaire confédéral	Secrétaire général